46_P-341.1

De : Simon Tremblay
À : Daniele Fortier; Simon Laliberté
Objet : TR: Engagement 46_E-1
Date : 19 septembre 2025 10:19:47
Pièces jointes : image001.png

Simon Tremblay, Adm.A, *LL.M.*
Procureur en chef
9.00-500 boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec, H2Z 1W7
[redacted]
www.cesis.gouv.qc.ca

De : PGQ Commission enquête <pgq.commission.enquete@justice.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 septembre 2025 10:19
À : Simon Tremblay <simon.tremblay@cesis.gouv.qc.ca>
Cc : Anne-Marie Leduc <anne-marie.leduc@cesis.gouv.qc.ca>; Simon Laliberté <simon.laliberte@cesis.gouv.qc.ca>
Objet : Engagement 46_E-1

Me Tremblay,

Suivant l'engagement 16_E-1 souscrit le 18 août 2025 lors du témoignage de M. Laurent Lessard, le MTMD confirme ne détenir aucun document en lien avec la lettre datée du 13 mars 2017 de Mme St-Hilaire, tant quant à sa réception qu'à sa transmission à l'UPAC ou à tout autre personne ou organisme.

À moins d'indication contraire de votre part, nous tenons pour acquis que la présente complète cet engagement.

Nous demeurons disponibles pour discuter de la présente et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Marie-France Le Bel, avocate M.A.P. (elle)
Bernard, Roy (Justice-Québec)
Direction du contentieux-Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bur. 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Bureau: 514 393-2336, poste 51993
Télécopieur: 514-873-7074
marie-france.lebel@justice.gouv.qc.ca
courriel pour notification:
bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.
Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.